

roc de Québec, au sein de la ville de Champlain, alors encore bien peu peuplée.

Deux années se sont écoulées depuis les événements qui précèdent. La nouvelle de la perte totale du second navire est devenu un fait avéré.

Les colons de la Pointe-à-la-Caille n'avaient point encore perdu le souvenir de la jeune fiancée et de sa famille, mais ils n'avaient plus entendu parler d'eux depuis leur départ, lorsqu'un jour d'automne, une petite embarcation vint silencieusement aborder le rivage : c'étaient les Bretons qui revenaient.

En moins d'un quart d'heure en sut, d'un bout à l'autre du village, qui venait d'arriver, et en un clin d'œil toute la population se réunit pour aller au devant des étrangers et leur souhaiter la bienvenue.

Les habitants de St. Thomas n'eurent pas de peine à reconnaître leurs hôtes, bien que la jeune fille fût très-changée; non qu'elle ne fût encore belle, mais le chagrin l'avait mirée et elle portait le costume des veuves de grande maison.

Son aspect était tellement imposant, son maintien si grave et si sévère qu'on osait à peine lui adresser la parole; mais elle, se dirigeant vers les groupes, serrait affectueusement les mains des bonnes villageoises, leur disant : " Je suis résignée; j'avais tout prévu; je vous le disais bien que je reviendrais visiter votre paroisse."

Elle venait aux pieds de ce même sanctuaire où elle avait prié si ardemment pour le retour de son fiancé, elle venait, inégalement mais résignée, promettre solennellement de porter jusqu'à sa mort le deuil de l'infortuné jeune homme et de consacrer le reste de sa vie à la pratique exclusive des bonnes œuvres.

Comme gage de la sincérité de cette promesse, faite en présence de toute la population du village, elle fit construire, sur le rocher dont les formes étranges l'avaient tant frappée, une modeste chapelle voire auquel on donna le nom de *Chapelle du Rocher*.

Ce pieux acte accompli, la fiancée retourna à Québec, puis se fixa à la Pointe-Lévis où elle se dévoua aux œuvres de charité.

Ses parents, paraît-il, retournèrent en leur pays, lui laissant d'amples moyens d'existence. Elle vécut assez longtemps, connue de toute la population sous le nom de *Mademoiselle la Veuve*, et mourut en odeur de sainteté, pour aller rejoindre ces chœurs de saintes vierges et de saintes veuves qu'invoquent nos belles litanies catholiques. Son souvenir était encore assez vivace, paraît-il, il y a quelque trois quarts de siècle; mais il semble se perdre maintenant comme bien d'autres souvenirs intéressants.

## IV

## LE ROCHER DE LA CHAPELLE.

S'il vous prend un jour envie de visiter St. Thomas, vous verrez de loin, en remontant la rivière du Sud, un rocher isolé, haut d'une soixantaine de pieds et assis sur la rive sud, à environ trois quarts de lieue de la vaste église paroissiale qui se trouve être la troisième bâtie dans la paroisse.

La chapelle de *Mademoiselle la Veuve* couvrait le sommet de ce rocher où l'on arrivait par une rampe naturelle; elle avait environ vingt-quatre pieds carrés.

Les habitants avaient une grande vénération pour ce petit temple; mais, comme souvent on abuse des choses les plus innocentes et les meilleures, il arriva que beaucoup de gens se mirent en tête de transformer cette chapelle en église paroissiale pour le voisinage, et, de ce qui n'était qu'un ex-colo pieux, on voulut constituer un moyen de division de paroisse.

Sous ces circonstances, l'évêque de Québec admonesta d'abord les paroissiens, puis, comme un certain nombre d'entre eux ne tenait aucun compte de l'avis de leur premier pasteur, celui-ci frappa la chapelle d'interdit, défendant sous les peines ecclésiastiques d'y aller faire des prières publiques.

Dès lors la chapelle ne fut plus qu'un objet de curiosité pour les étrangers.

On cessa de l'entretenir et bientôt elle tomba en ruine. Les restes de la charpente détraquée couronnèrent cependant longtemps encore le sommet de la roche qui lui servait de base.

Il existe probablement encore des vieillards qui se rappellent d'en avoir vu les ruines.

Aujourd'hui il n'en reste rien et voilà pourquo, ne pouvant plus parler de la *Chapelle du Rocher* et ne voulant pas perdre le souvenir qui s'y rattache, le peuple dit maintenant : le *Rocher de la Chapelle*.

E. RENAULT.

## SCIENCE.

## Les deux Abbés de Fénéton.

(Suite.)

## VII.

Dans une colonie aussi étendue que le Canada, les lois n'étaient pas toujours scrupuleusement observées et l'on pouvait voir se glisser plus d'un abus à mesure qu'on s'éloignait du centre des habitations. Un des plus regrettables était certainement le mépris des ordonnances qui réglaient le commerce des pelleteries et la traite avec les sauvages. A Montréal, M. Perrot, qui trouvait dans ce commerce un moyen facile d'augmenter sa fortune, ne craignait pas de les violer et de les laisser violer ouvertement par ses créatures; si les habitants, poussés à bout, voulaient lui faire des représentations sur des désordres dont ils avaient souvent beaucoup à souffrir, il jetait en prison le téméraire qui se chargeait de présenter leurs remontrances (1). Vers la fin de 1673, le mal commençant à devenir général; M. de Frontenac entreprit d'y remédier; mais il apporta à cette réforme toutes les qualités et tous les défauts de son caractère.

M. de Frontenac était de ces hommes qui repoussent les demi-mesures et qui dans un parti se placent presque toujours à l'extrême. Unissant une volonté puissante à un coup d'œil juste et ferme, il savait presque toujours proportionner les ressources aux difficultés. Il avait de la souplesse et de la soumission dans ses rapports avec la cour et les secrétaires d'Etat; mais, pour ses inférieurs, moins il les voyait redoutables, plus il leur faisait sentir son autorité et son despotisme, le mot n'est pas trop fort. C'est ainsi que, pour se venger des sermons des PP. Jésuites et des ordonnances de l'Evêque, il faisait jouer *Tartuffe* chez de timides religieuses, sommées par un cadre impérieux d'assister à cette représentation plus que mondaine. Faut-il s'étonner après cela de le voir s'abandonner à des mesures arbitraires (2)? Comme toutes les natures vives, il était accessible aux

(1) " M. Perrot, gouverneur de l'île de Montréal malgré les ordonnances qui interdisaient la vente des boissons enivrantes aux Sauvages et le commerce aux magistrats, avait un magasin ouvert à Ville-Marie, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois de ne vendre qu'à lui seul leur pelletterie. Enfin il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique, vêtu en Gouverneur." (*Vie de Mlle LeBer* par M. Faillon, p. 306.) M. Perrot avait un comptoir dans l'île qui porte son nom; c'était l'habitation la plus avancée sur la route des Sauvages; il retirait encore d'assez bons profits des congés qu'il accordait à ses créatures. Il fallait qu'il eût dans ses alliances et dans sa fortune de puissants moyens de protection, car il fut maintenu dans son gouvernement en dépit de toutes les réclamations, surtout de celles du Séminaire. M. de la Barre eut seul le courage de le défendre.

(2) Exiger, par exemple, que les lettres, qui arrivaient deux fois par année d'Europe, lui fussent remises avant d'être distribuées à leurs adresses. Cette mesure, qui arrêtait les affaires, gênait les particuliers sans beaucoup de profit pour l'autorité, serait à peine croyable, si elle n'était attestée par les documents de l'époque. Parmi ceux-ci, je choisis une lettre du vénérable Père Dablon, supérieur des Jésuites. Je la citerai toute entière à cause des détails intéressants qu'elle renferme. Elle est adressée à M. de Villiers, au Cap de la Magdeleine.

Québec, 24 Juin 1675.

Monsieur,

la Paix en N.S.

J'ai reçu par M. la Vigue votre lettre du 15 de ce mois. J'ay bien à vous remercier des peines que vous avez prises de visiter les terres du Baiscan. Je vous en suis bien obligé car sans doute un si mauvais pays vous aura fait bien du mal. J'espère néanmoins que je trouveray quelques moyens de faire habiter (?) Mont seint, non seulement par des français; mais aussi peut être par des sauvages ainsi que je vous en escrivois, il n'y a que quelques jours, c'est pourquoy vous pourrez tenir les français en espérance que la chose se fera, mais il n'est pas nécessaire qu'elle éclate jusqu'à ce que je vous en escrive. Le fils de Mons. de la Vigue demanda un contract d'un arpent et demi de front et égale profondeur aux autres que je luy ay accordée sur les six arpents de front que nous nous sommes réservés proche du moulin, je vous prie de luy délivrer son contract.